



MURDOCHVILLE

AVIS PUBLIC

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2025, À 19 H, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^e RUE.

Sont présents :

Le maire : Délicsa Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Mathieu Blanchette
Poste no 2 : Harold Mercier
Poste no 3 : Gilles Bernatchez
Poste no 5 : Jean-Pierre Chouinard
Poste no 6 : André Minville

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 25-424 - RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER.

Avis de motion est par les présentes donné par le conseiller, monsieur André Minville qu'il présentera lors d'une assemblée ultérieure un règlement modifiant les articles 4 et 5.1 du règlement 12-357 - règlement décrétant une politique de frais de déplacement et de dépenses de fonction - afin de l'actualiser

Le projet de règlement 25-424 – RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 4 ET 5.1 DU RÈGLEMENT 12-357 - RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE POLITIQUE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT ET DE DÉPENSES DE FONCTION - AFIN DE L'ACTUALISER – est déposé auprès des membres du Conseil.

Donné à Murdochville, ce 9^e jour de septembre 2025

Daniel Fournier, directeur général et greffier